



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

☎☎☎☎☎☎

Séance du **Judi 23 Septembre 2021**

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 8
 Nombre de membres excusés : 7
 Nombre de membres absents : 2

Date de convocation :
17 septembre 2021

**Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :**

1 OCT. 2021

et affichage le :

1 OCT. 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.8 - Environnement

Objet : Participation à l'élimination de l'amiante

L'an 2021, le 23 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 septembre 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY	X				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO				X	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X : M. Marc GUILLAUMIN	
Mme Cyndi THOMAS				X : M. Eric MARTIN	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
Mme Isabelle BACHELOT					X	
M. Frédéric BROGNIART				X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU				X : M. Serge COUASNON		
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte MENNIER					X	
Mme Sabrina SCOLA						X
VIRE NORMANDIE						
M. Marc ANDREU SABATER	X					
Mme Marie-Noëlle BALLE				X : Mme Annie ROSSI		
Mme Cindy BAUDRON					X	
M. Lucien BAZIN	X					
Mme Marie-Ange CORDIER	X					
M. Serge COUASNON	X					
Mme Nicole DESMOTTES	X					
M. Corentin GOETHALS	X					
Mme Catherine MADELAINE					X	
M. Gilles MALOISEL	X					
M. Pascal MARTIN				X : Mme Jane PIGAULT		
M. Gérard MARY				X : Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL	X					
Mme Valérie OLLIVIER	X					
M. Régis PICOT					X	
Mme Jane PIGAULT	X					
Mme Annie ROSSI	X					
M. Guy VELANY	X					
TOTAL	43	1	8	7	2	
Nombre de Membres en exercice			61			
Nombre de conseillers présents			44			
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21			
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			52			

M. Alain DECLOMESNIL donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Aucun dispositif de collecte, ni d'aide ne sont prévus actuellement, pour l'élimination de l'amiante, sur les territoires de l'Intercom de la Vire au Noireau gérés en régie (Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et le territoire du pôle de proximité de Saint-Sever).

Auparavant, les habitants du pôle de proximité de Saint-Sever pouvaient prendre rendez-vous avec le SEROC et déposer à la déchèterie de Mesnil Clinchamps l'amiante (apport facturé).

Coûts de l'amiante facturés par le SEROC :

- Pour les particuliers : 300 € TTC la tonne,
- Pour les professionnels : 310 € HT la tonne.

Pour permettre aux habitants de l'Intercom de la Vire au Noireau (territoires gérés en régie) d'avoir une solution pour éliminer l'amiante et pour éviter au maximum les dépôts sauvages d'amiante, il vous est proposé de mettre en place une aide au financement de l'élimination de l'amiante à destination des particuliers. Et donc de ne pas organiser de collecte d'amiante en déchèterie par exemple, ce qui engendrerait des modifications des arrêtés préfectoraux des déchèteries ...

Sur présentation de facture (preuve de l'élimination du déchet) et d'un bordereau de suivi des déchets, l'Intercom de la Vire au Noireau pourrait rembourser une partie du montant de la facture. Le particulier sera libre de choisir le professionnel pour le traitement de ses déchets d'amiante. Mais le particulier devra apporter la preuve que ses déchets d'amiante ont bien été traités par un spécialiste (facture, bordereau de suivi des déchets).

L'aide doit rester intéressante pour le particulier pour dissuader et éradiquer les dépôts sauvages. Actuellement, nous trouvons de l'amiante dans des bacs ordures ménagères, en entrée de champs ...

L'Intercom de la Vire au Noireau pourra communiquer auprès de ses habitants les coordonnées, la liste des professionnels du traitement de l'amiante à proximité.

Suivant les avis favorables de la commission « déchets/déchèteries » réunie le 19 mai 2021 et du Bureau communautaire réuni le 13 septembre 2021, il est proposé au Conseil communautaire

- de se prononcer sur l'instauration d'une aide financière de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'élimination de l'amiante ;
- de fixer cette participation à hauteur de 70 % de la facture de l'utilisateur, dans la limite de 300 € par an et par foyer,
- d'inscrire un crédit aux budgets annexes « TEOM » et « REOM »

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

